

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20261910-03 Du 19 octobre 2026 SUBVENTION ASSOCIATION LES PRÉS VERTS
---	---	--

Nombre de membres				Date de la convocation	14.10.2026
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	14.10.2026
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	13	Pouvoir	1		

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf du mois d'octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – DELORME D – DESSALCE S – CHATAING P – MAILLET-BERT P – SANTORO B – BONNEVAUX V – PITAVY A – CHABRIER C – DAURELLE T – GALLON S – BOUREILLE C – RIVAL N – DE CAESTECKER M – MEY L (13)

Absents avec pouvoir : PITAVY A (1)

Absents sans pouvoir : CHABRIER C (1)

Secrétaire : Sandrine DESSALCES

SUBVENTION ASSOCIATION LES PRÉS VERTS

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la demande de subvention de l'association les Prés Verts pour l'acquisition de nouveaux projecteurs, moins émetteurs de chaleur et moins énergivores.

Montant de l'investissement envisagé : 2 459.69 €

Subvention souhaitée : 1 500 €

L'association a par ailleurs sollicité le Département de la Loire duquel il espère une aide à hauteur de 800 €.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

- **Accepte** l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association les Prés Verts de **1 500 €** pour l'acquisition de nouveaux projecteurs.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le jeudi 22 octobre 2026.



Hervé BÉAL, Maire Signature numérique de Hervé BEAL Date : 2026.10.22 09:48:45 +02'00'	Sandrine DESSALCES, secrétaire de séance Signature numérique de Sandrine DESSALCES Date : 2026.10.22 09:49:15 +02'00'
--	---